Force Ouvrière

Union départementale des syndicats du Cantal

8, Place de la Paix – 15000 Aurillac

Tél : 04.71.48.41.19

E-mail : udfo15@wanadoo.fr - http://15.force-ouvriere.org/

DOSSIER RETRAITES

« Non, Monsieur le Président :

la retraite n'est pas une prestation d'assistance !»

(Ph. Pihet, Secrétaire Confédéral département retraites et prévoyance)

Le Régime Universel par points

10 raisons de s'y opposer

18 juillet 2018

Le Président de la République a annoncé lors de son élection la création d'un régime universel par points dans lequel « *chaque euro cotisé donnera les mêmes droits* » quel que soit le régime. Cet objectif a été confirmé lors de sa déclaration à Versailles devant les députés et sénateurs le 9 juillet.

Un haut commissaire à la réforme des retraites, jean Paul DELEVOYE, a été nommé qui a commencé des consultations pour une réforme « systémique » qui devrait être mise en discussion en 2019.
Pour vous aider à vous y retrouver, FO Cantal vous explique brièvement les enjeux de cette contre réforme et 10 bonnes raisons pour la combattre.
Devant le congrès, le président a bien confirmé son intention « de refonder un système de retraite juste, unique, transparent, qui viendra progressivement remplacer la quarantaine de systèmes existants »

1 – Le régime unique, un préalable : la mort du Code des Pensions Civiles et Militaires

Le premier système qui est dans le viseur, c'est le Code des Pensions Civiles et Militaires des fonctionnaires de l'Etat. Le principe d'une pension aux anciens serviteurs de l'état a vu le jour avec la révolution française en 1790. En 1924, puis en 1951 les bases de l'actuel Code des Pensions Civiles et Militaires ont été jetées qui prévoient que la pension est un « traitement continué » assuré par le budget de l'Etat et pas par une caisse séparée : c'est « le grand livre de la dette publique ».
Pas étonnant que ce soit depuis Versailles que sa mise à mort soit annoncée ! Diluer le Code des pensions dans un régime unique c'est se donner les moyens de ne plus attacher les fonctionnaires au budget de la République, ce qui permet d'accélérer l'abandon des missions exercées par l'Etat (enseignement, finances publiques, sécurité…) et de supprimer encore des dizaines de milliers d'emplois. Derrière une pseudo « équité » des régimes, c'est en réalité l'égalité des droits des citoyens assurée par la Fonction Publique de l'Etat qui est en cause.

2 – Le régime unique, l'accélération des privatisations

Pour les mêmes raisons les régimes spéciaux qui font l'objet de caisses autonomes sont liés à l'existence d'un service public : CNRACL, SNCF, RATP, ouvriers de l'Etat, Banque de France… Vouloir les fondre dans un régime unique, c'est également faciliter leur privatisation comme cela est en cours à la SNCF ou chez ENEDIS.
Montrer du doigt de prétendus avantages de tel ou tel n'a qu'un but : remettre en cause les droits de tous.

3 – Le régime unique, passer du régime des salariés à l'ubérisation

Lorsque le Président de la République parle de 40 régimes de retraites, il y inclut non seulement l'ensemble des régimes de salariés mais aussi ceux des artisans, commerçants, professions libérales, travailleurs indépendants, agriculteurs.
Or ces régimes ne sont pas assis sur des salaires mais sur des revenus, avec des taux de cotisation très disparates et bien inférieurs à ceux des salariés et donc des droits bien moindres au moment de la retraite. C'est donc bien y compris le régime général des retraites de la Sécurité Sociale qui est dans le viseur.
Alors que le Président de la République incite les chômeurs à « créer leur propre emploi » au moyen de statut d'esclaves modernes tels les « auto-entrepreneurs », ne s'agit-il pas également de préparer l'ubérisation de tout le salariat ?

4 – L'objectif : des milliards d'économies sur le dos des retraités

D'ores et déjà, les décisions gouvernementales sont claires : diminuer les dépenses de retraite. La loi de programmation des finances publiques prévoit 30 milliards d'euros de dépenses sociales en moins entre 2018 et 2022, ce qui inclut les retraites du régime général. On peut lire en effet que « la modération des dépenses des branches vieillesse et famille contribuera à l'objectif global de redressement des finances publiques ».
Lors de son audition devant la Cour des Comptes, le Président de la République a indiqué d'ailleurs que sa réforme s'inscrivait dans l'objectif de la baisse du « déficit public », c'est-à-dire dans une réduction des retraites versées. Pas étonnant que FORCE OUVRIERE ne reçoive pas de réponse lorsque nous demandons une garantie du maintien des retraites servies au moins égal au niveau actuel (330 milliards, 14% du PIB).

5 – Régime par points = décompte individuel sur toute la carrière !

Que l'on dépende du régime général, de celui des fonctionnaires ou d'un régime spécial, les modes de calcul de la retraite ont une architecture similaire :

* Un salaire de référence (25 meilleures années dans le régime général, 6 derniers mois, hors primes pour les fonctionnaires)
* Une durée de cotisation exigée pour bénéficier du taux plein (actuellement 42,5 ans)
* Un âge de départ (actuellement 62 ans) avec des départs anticipés dans certains cas
* Des trimestres de cotisation et des périodes assimilées même si elles ne sont pas cotisées : maladie, accident du travail, maternité, chômage, majorations pour enfants…

Actuellement les plus mauvaises années, les accidents de carrière, sont neutralisés pour le calcul de la retraite. Un système en points tient compte de toutes les années, les « bonnes » comme les « mauvaises » : à l'arrivée, le taux de remplacement (pourcentage du dernier salaire) **sera donc plus faible et la retraite sera inférieure.**

Ce mode de calcul fait également sauter toutes les règles collectives. C'est l'individualisation totale du calcul, creusant les écarts en défaveur des plus exploités et des plus précaires. Ce gouvernement a décidément un problème avec « les pauvres ».

6 - La guerre déclarée aux femmes !

La réalité actuelle, c'est que les femmes sont celles qui ont les carrières les plus hachées avec des moyennes de salaire plus basses : temps partiel, congés parentaux, précarité… Les périodes assimilées non cotisées, et en particulier les droits familiaux, permettent de compenser partiellement cette inégalité.
Le niveau moyen des retraites des femmes est inférieur de 26 % à celui des hommes. Sans les droits familiaux ce serait pire puisqu'ils permettent d'améliorer de 11,3% les pensions des femmes (et de 3,4% pour les hommes).
Avec un décompte par points, ce sera marche arrière toute. Seules les périodes cotisées créant des droits, les pensions des femmes seront encore plus minimales !

7 - Les pensions de réversion dans le viseur

Les pensions de réversion, versées au conjoint survivant sont aussi dans le collimateur. L'intention du gouvernement Macron est bien de les remettre en cause. Sa déclaration de Versailles a été claire : « Faire croire que nous voudrions supprimer les pensions de réversion est une rumeur malsaine, visant à faire peur. Rien ne changera pour les retraités d'aujourd'hui. »
Et pour ceux de demain ? Il est question d'une condition de ressource pour en bénéficier. C'est, dans un terme plus ou moins proche, faire disparaitre les pensions de réversion : **en bloquant le plafond de ressources au fil du temps, cela exclut de plus en plus de bénéficiaires.**
Une fois de plus ce sont les femmes qui trinqueront puisque les pensions de réversions comblent en moyenne 15 points d'écart de pension entre les hommes et les femmes.

8 - Des retraites qui pourraient baisser à tout moment

Le principe d'un régime par points c'est que votre pension est calculée sur une valeur du point. Par exemple si vous avez accumulé 10 000 points de retraite sur votre carrière et que la valeur du point est de 0,10 €, vous avez une retraite de 1000 €.
Si pour une raison « **d'équilibre » le gouvernement le décide, il pourra payer le point à 0,09** € et la pension sera dès le lendemain de 900 €.
Avec **les systèmes actuels une telle baisse est impossible**. Dans le cadre des divers plans d'austérité, les gouvernements ont déjà retardé les revalorisations de pension, décidé de les geler mais ce gouvernement veut aller plus loin. Nous ne faisons pas de procès d'intention, le porte parole du gouvernement Benjamin Griveaux a déclaré pour justifier de la ponction de 1,7% de CSG pour les retraités actuels seraient des privilégiés. Nul doute que les mêmes arguments seront utilisés demain pour baisser le montant des pensions dès que le système le permettra.

9 - Plus d'âge de départ, plus de durée de cotisation !

Avec un régime unique par points même s'il y a un âge de départ officiel, il ne sera que fictif. Chacun partira à la retraite en fonction du nombre de points acquis et non plus avec un nombre de trimestres requis. Donc pour avoir une retraite décente, **il faudra donc partir très, très tard**. C'est le principe de « **la retraite à la carte** » revendiqué par la CFDT qui soutient le régime universel par points.

10 - La porte ouverte à la capitalisation… ou à la retraite des morts

L'objectif de cette nouvelle contre réforme est donc d'imposer une nouvelle baisse drastique des retraites. C'est la porte ouverte, pour ceux qui en auront les moyens, **à des retraites privées, par capitalisation, ce dont rêvent les assureurs et banquiers.**
Et pour ceux qui ne pourront pas payer, il y a fort à craindre que ce soit « **la retraite des morts** ».

FORCE OUVRIERE NE LAISSERA PAS FAIRE !

L'attaque est d'ampleur.

Conformément au mandat donné par le Congrès, la Confédération FO se rend aux réunions organisées par le gouvernement afin d'y défendre les positions et revendications Force Ouvrière :

- ◊ **maintien des régimes existants,**
- ◊ **maintien des statuts et refus d'un régime unique en points ou en comptes notionnels**
- ◊ **maintien de tous les régimes existants avec leurs dispositifs actuels de solidarité et droits dérivés, tels que pensions de réversion ou d'orphelin.**

Mais dès maintenant, il faut préparer le rapport de forces pour empêcher ce mauvais coup comme l'a déclaré la Commission exécutive Confédérale de la CGT-FO le 21 juin 2018 :

« Force Ouvrière ne se laissera pas faire et s'opposera frontalement à toute réforme systémique des retraites, clé de voûte de notre modèle social, ayant pour objectif la précarisation des actifs et des retraités et l'uniformisation par le bas à travers un régime unique par points. »

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM _____ Prénom _____

Profession _____

Domicile _____

Adresse mail :_____@_____Tél : ____/____/____/____/____/

Nom et nature de l'entreprise _____

Code APE ou IDCC ou NAF _____ Date d'adhésion _____/_____/20___
(voir bulletin de paie)

Signature

En adhérant , 66% de la cotisation est remboursée soit en crédit d'impôt soit en réduction d'impôt sur le revenu.
***Exemple**:pour une carte syndicale à 120 €, l'adhèrent(e) retouchera 79.20 € de l'administration fiscale, l'adhésion syndicale reviendra donc à 40.80 € soit 3.40 € par mois.*

*Adresser ce bulletin à **L'Union départementale FO – 8 Place de la Paix - 15000 AURILLAC***
ou** par mail **: udfo15@wanadoo.fr